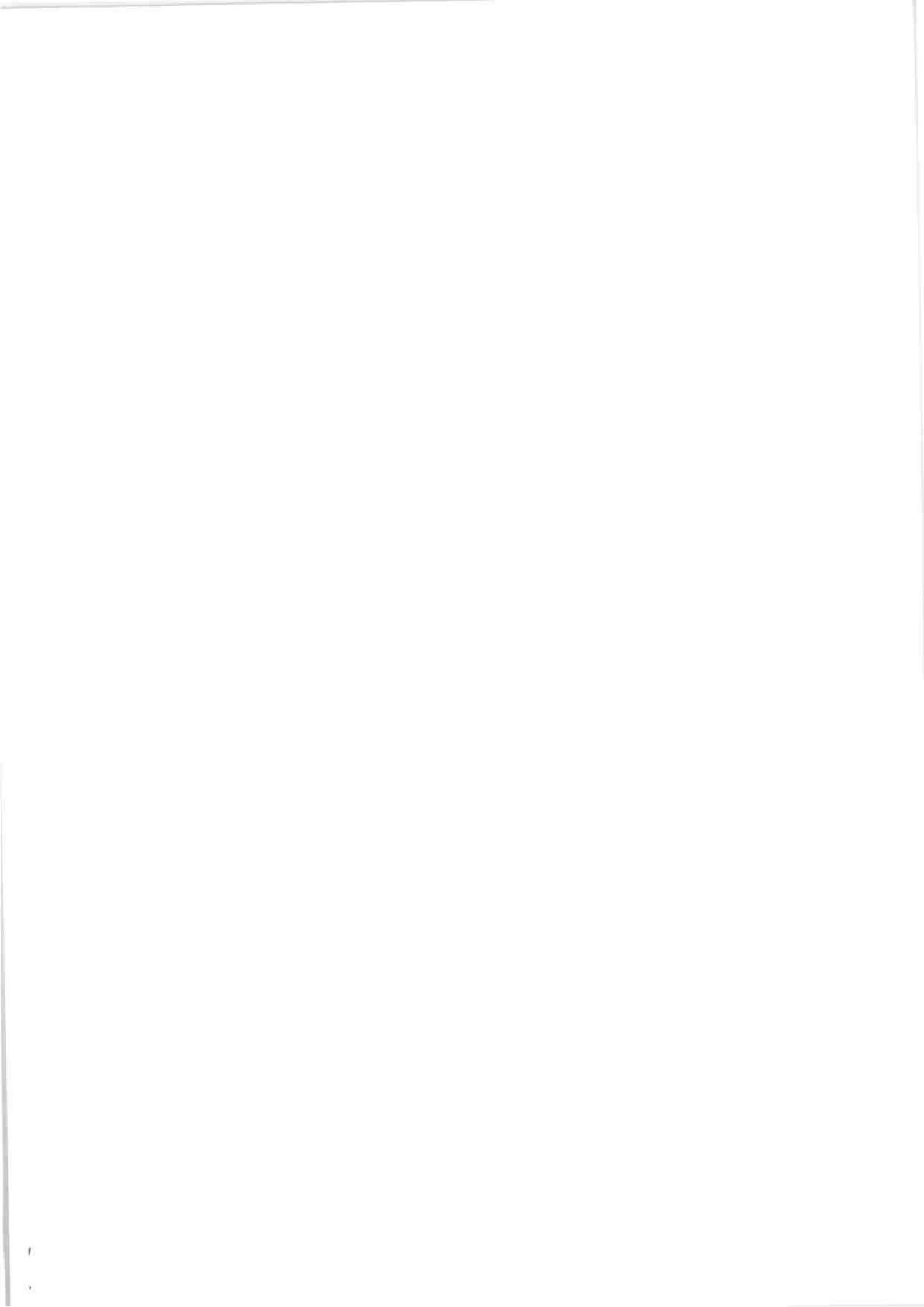


CONSEIL SYNDICAL
REGISTRE DES
DELIBERATIONS

SEANCE DU : 3 OCTOBRE 2016

<p>Référence du service : AVIS : PG/PL/VM-06d</p>	<p><u>Objet de la délibération</u></p> <p>AVIS SUR LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU POS DE LA COMMUNE DE GALLARGUES LE MONTUEUX</p>
<p><u>Etaient présents(es) (35)</u></p> <p>Philippe GRAS, Président</p> <p>André BRUNDU, Pierre GAFFARD-LAMBON, Jean-Jacques GRANAT, Jean-François LAURENT, Laurent PELISSIER, Gaëtan PREVOTEAU, Fabienne RICHARD, <i>Vice-Président(e)s présent(e)s</i></p> <p>Vincent ALLIER, Marie-Paule ARMAND, Jean-Pierre BONDOR, Pilar CHALEYSSIN, Ivan COUDERC, Jean DENAT, Gilles DONADA, Alex DUMAGEL, Jean-Baptiste ESTEVE, Michel FEBRER, Richard FLANDIN, Maurice GAILLARD, Robert HEBRARD, Michaël MANEN, Marie-Françoise MAQUART, Antoine MARCOS, Pierre MARTINEZ, Vivian MAYOR, Michel MISSOT, Nicole PERRAU, Bernadette POHER, Marie-France RAINVILLE, Jacky RAYMOND, Jacky REY, Catherine ROCCO, Guy SCHRAMM, Frédéric TOUZELLIER, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent (e)s</p> <p><u>Etaient représentés(ées) (4 pouvoirs)</u></p> <p>William AIRAL donne pouvoir à Jean DENAT ; Nadine ANDREO donne pouvoir à Jean-Jacques GRANAT ; Jean-Luc DESCLOUX, donne pouvoir à Fabienne RICHARD ; Jean-Pierre FUSTER donne pouvoir à Gilles DONADA</p> <p><u>Etaient excusés(ées), absents(es) (50)</u></p> <p>Bernard CLEMENT, Juan MARTINEZ, <i>Vice-Président(e)s absent(e)s</i></p> <p>Joseph ARTAL, Sonia AUBRY, René BALANA, Jacques BONHOMME, Maryan BONNET, Laurent BURGOA, Sylvie COMPEYRON, Robert CRAUSTE, Marianne CREPIN, Nathalie CREPIN, Jean-Paul CUBILIER, Alain DALMAS, Marie-Reine DELBOS, Alain DUPONT, Arthur EDWARDS, Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, Marc FOUCON, Marilyne FOULLON, Philippe FOURNIER-LEVEL, Michel GABACH, Gérard GIRE, Pascal GOURDEL, Théos GRANCHI, Guy MAROTTE, Pierre MAUMEJEAN, Jean-Claude MAZAUDIER, Maurice MOURET, Murielle NEPOTY, Olivier PENIN, Thierry PESENTI, Corine PONCE-CASANOVA, Bernard PRADIER, Thierry PROCIDA, Serge REDER, Olivier RIGAL, Jean-Noël RIOS, Sophie ROULLE, Frédéric SALLE-LAGARDE, André SAUZEDE, Jean-Rémy SOLANA, Jean-Marc SOULAS, Joël TENA, Jean-Michel TEULADE, Gilles TIXADOR, Gilles TRAUULET, Lucien VIGOUROUX, Joël VINCENT, Muriel VOLLE-ROGEL, Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s</p> <p style="text-align: right;">Sièges : 89 Membres en exercice : 89</p>	



Monsieur Philippe GRAS, Président, expose :

Vu l'article L131-4 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'article R. 142-1 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-247-2 du 4 septembre 2002 fixant le périmètre du schéma de cohérence territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard ;

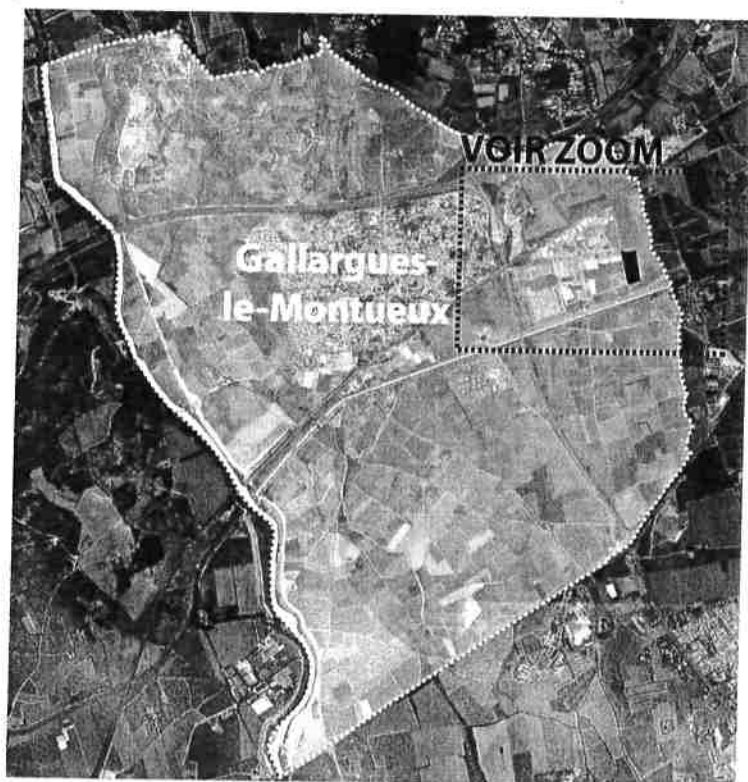
Vu la délibération n° 2006-09-19-02 en date du 19 septembre 2006 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2007-06-07-01 en date du 7 juin 2007 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

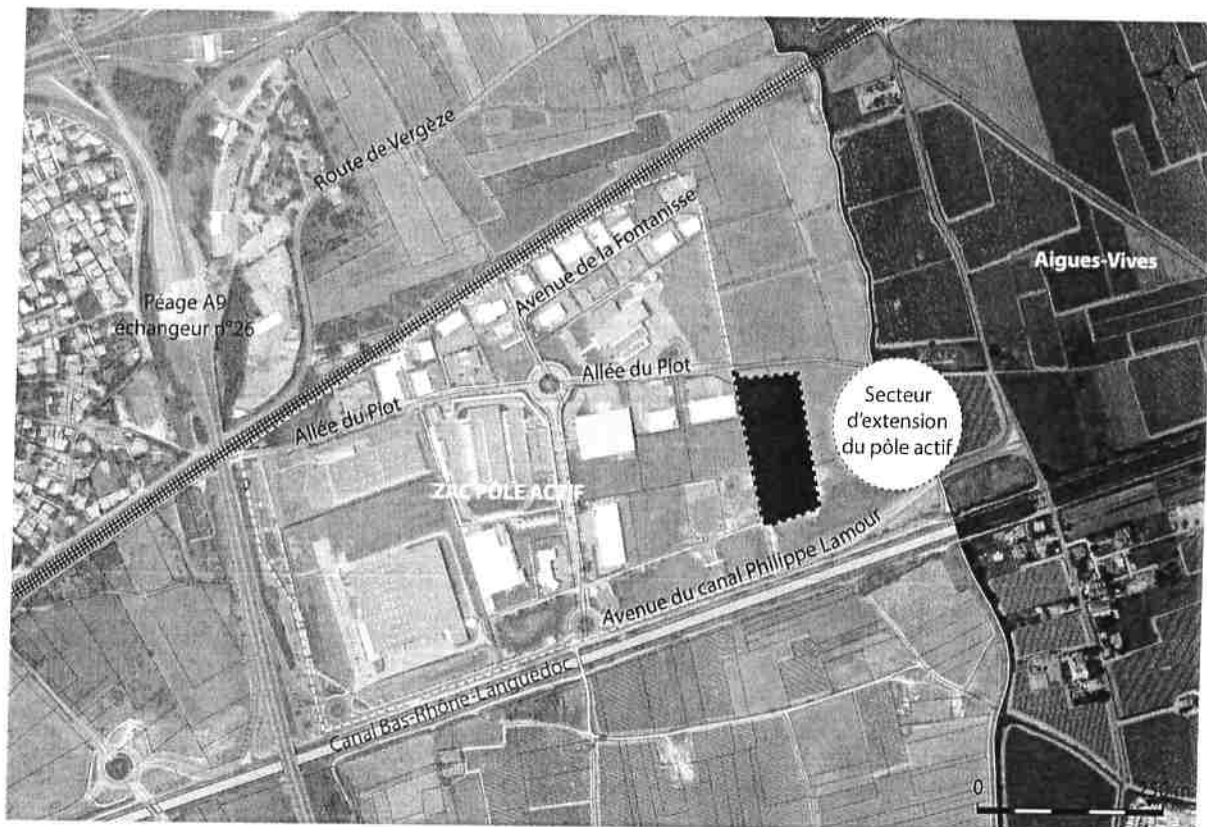
Vu la délibération n° 2007-10-17-04 en date du 17 octobre 2007 fixant les modalités d'examen des documents d'urbanisme et des opérations d'aménagements des communes et E.P.C.I. membres ;

La commune de Gallargues le Montueux sollicite, l'avis du SCoT du Sud du Gard sur son projet de « déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du POS de la commune ».

Considérant que le site prévu est en continuité de la zone pole actif, et qu'il s'étend sur une superficie de 1,7 ha permettant la construction d'un bâtiment de 4 500m²,







Considérant, que le SCOT Sud Gard, dans sa partie 1 du DOG consacrée à la structuration du territoire et plus particulièrement dans le chapitre 1.2.1 **indique qu'il faut** « promouvoir, conforter le développement économique autour des nœuds d'échanges et de l'armature du Sud Gard », distingue **3 grands pôles économiques dont un sur le secteur « Gallargues le Montueux / Vergèze / Aimargues / Vauvert »** (p345 et carte p346),

Considérant, que le DOG indique également, que ces pôles sont destinés à accueillir les zones d'activités majeures et répondre aux besoins de l'économie exogène dans les domaines industriels, logistique et tertiaires (p345).

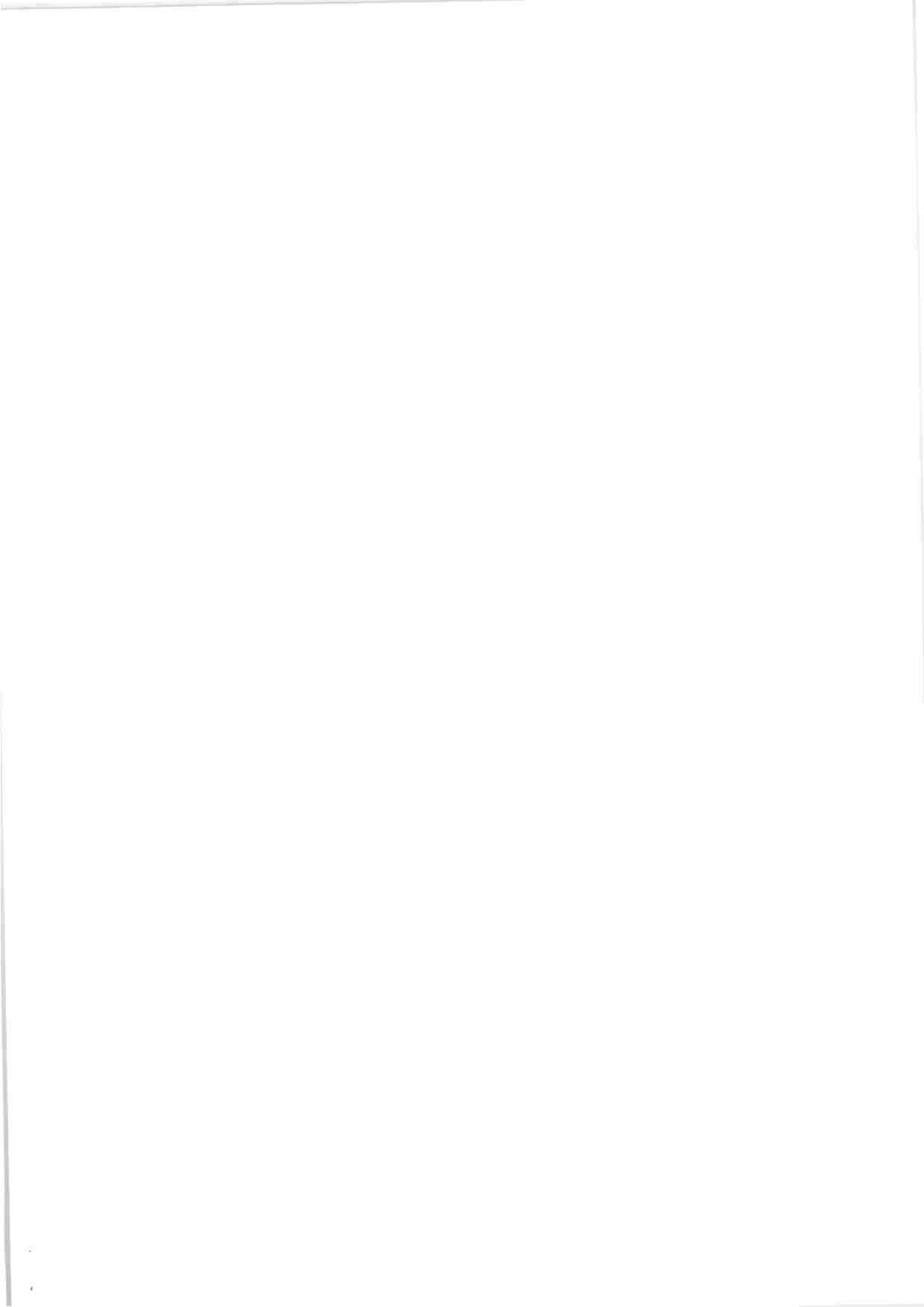
Considérant, qu'il est indiqué que les superficies commercialisables pour ce secteur sont de l'ordre de 120 hectares à l'horizon 2015 (p347),

Considérant, que dans sa partie 2 du DOG « Valoriser les ressources du territoire » (p367 et carte p368), il est écrit que **l'extension du pôle actif à Gallargues le Montueux à une vocation industrielle, logistique et commerciale.**

Considérant, que le pôle actif de Gallargues le Montueux est signalé sur la carte p368 comme étant un **site à développer**,

Considérant, que le site est à proximité d'un ensemble de zonages écologiques : ZNIEFF, ENS, ZPS, zones humides...et qu'il a fait l'objet d'études d'impact

Considérant, que des mesures compensatoires sont prévues dans le projet à hauteur de 3ha sur une friche à proximité.



Le CONSEIL SYNDICAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 39 (dont 4 pouvoirs)

Pour :39.....

Contre :0.....

Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : De porter un avis favorable sur la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du POS de la Commune de GALLARGUES LE MONTUEUX.

ARTICLE 2 : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard

Philippe GRAS
Maire de Codognan
Vice-Président de Rhodny Vistre Vidourle

